Reconvilier, le 25 septembre 2006

Information des commissions de Swissmetal Boillat

Par la présente, nous aimerions vous faire part des activités des commissions depuis la rentrée des vacances.

Fin de la médiation et propositions de l'expert

Suite à l'annonce unilatérale de Swissmetal d'arrêter le processus de médiation, les commissions ont été contraintes d'essayer de négocier directement avec la direction. Les différents points mis en avant par l'expert étaient trop vagues pour que nous puissions les accepter tels quels. Nous les avons donc reprises et complétées. Elles ont ensuite été soumises à la direction. Swissmetal a refusé d'entrer en matière, en prétextant que le processus de médiation était terminé et que, de plus, certains points concernaient la stratégie et n'étaient pas du ressort des commissions. Le 5 septembre dernier, une réunion a eu lieu à Berne entre d'un côté des représentants de Swissmetal et de Swissmem et, de l'autre, des représentants du syndicat Unia et des commissions. Son but était de rendre compte de la mise en place des propositions de l'expert par la direction, conformément à ce qu'elle s'était engagée de faire. Peu de réponses concrètes ont été obtenues. Concernant l'engagement d'un directeur de site agréé par le personnel, ni le délai d'engagement ni ses compétences au sein de l'entreprise n'ont été précisées.

En ce qui concerne le réengagement de personnel, il y en a, à ce jour, une soixantaine ce qui est réjouissant. Cela confirme cependant le fait que les licenciements n'avaient pas de justifications économiques, mais étaient punitifs suite à notre grève légale. Nous déplorons aussi qu'une bonne part de ces personnes engagées aient un statut précaire d'intérimaire. Enfin il a été clairement mentionné, lors de cette séance, que la remise en route actuelle de la fonderie et des presses ne changeait rien à la stratégie du groupe. Le but final reste le transfert des activités de fonderie et de presse sur d'autres sites, notamment à Dornach lorsque la nouvelle presse et la nouvelle fonderie seront opérationnelles. L'usine Boillat deviendra un centre de finition avec des activités groupées sur un seul bâtiment, l'usine 2 actuelle. La direction parle d'un nombre de 150 à 200 personnes. Les commissions, en accord avec le personnel, devront arrêter une ligne claire face à cette situation. Les modifications qui attendent l'entreprise vont bien au-delà du déplacement de quelques machines.

La direction a répondu favorablement à notre demande d'avoir des contacts plus réguliers. Nous sommes naturellement satisfaits et attendons des applications concrètes. Par exemple, le cas des heures déduites à la fin de la grève, alors que nous avions décidé de la reprise du travail, devrait être traité prochainement. Il servira de test et vous serez bien entendu informés.

Négociations d'un plan social pour les personnes licenciées

Lors d'une première séance de conciliation à Dornach le 14 juillet, Swissmetal nous avait déjà soumis sa proposition de créer un « fond de soutien » alimenté à parts égales par l'entreprise et par le syndicat pour venir en aide aux licenciés dans des situations difficiles. Nous avions clairement refusé cette offre car nous considérions que c'était à Swismetal seul d'assumer la responsabilité de ses actes et que chaque personne licenciée avait droit à un dédommagement. Notre proposition était le versement d'une moyenne de 3 mois de salaire. La somme serait modulée en fonction de l'âge et de l'ancienneté. Lors d'une seconde séance de conciliation tenue le 14 septembre dernier à Zürich, les positions sont restées les mêmes ; les représentants de Swissmetal n'ayant aucun mandat de négocier un plan social. Par conséquent nous avons informé Swissmetal et Swissmem de notre volonté de soumettre le cas à un tribunal arbitral. Unia se charge de mettre en route la procédure. Celle-ci prendra certes du temps, mais nous avons bon espoir qu'elle permettra d'obtenir un plan social équitable pour toutes les personnes injustement licenciées.

Au cours de cette même séance, la direction nous a fait part de sa volonté de créer un fond de 200.000.- pour venir en aide à des personnes licenciées en difficulté. Celle-ci a été confirmée par un communiqué dont vous avez certainement pris connaissance. Cette manière de vouloir se substituer aux services sociaux, et qui plus est avec de l'argent provenant du fond patronal Boillat, nous laisse pour le moins perplexes. La façon aussi de le communiquer, en parlant de « cas sociaux difficiles », est choquante et montre bien le peu de considération qu'ils ont pour ces personnes. Les commissions ont pris acte de cette décision mais ne participeront en aucune manière à l'étude des demandes et à la distribution de ce fond. Elles tenaient à le faire savoir clairement. Elles continueront à défendre les intérêts des employés actuels comme des personnes licenciées du mieux qu'elles le peuvent. Enfin, les commissions sont solidaires des personnes, cadres et autres, qui ont été injustement licenciées et qui, par différentes voies, essaient d'obtenir réparation.

Fond de grève

Les deux fonds de grève d'Unia et de la Commune de Reconvilier ont été bouclés. Un groupe composé de toutes les parties concernées a statué sur le versement d'une somme équivalente pour toutes les personnes engagées au 25 janvier. Les

versements seront effectués par Unia et se feront fin septembre. Une somme a été gardée pour des annonces de remerciement dans différents journaux et médias. Le dernier solde sera versé à une oeuvre de bienfaisance. Les commissions s'associent pleinement à cette action de remerciement. Le formidable mouvement de solidarité suscité par notre action de grève restera le point fort de cette aventure humaine.

Les commissions